

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 19
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 93;
A EWIG, Rue Fiechter, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Août 1880.

VOYAGE DE LA RÉPUBLIQUE A CHERBOURG.

Tous les journaux d'hier narrent avec complaisance le voyage du gouvernement à Cherbourg. Nous nous contenterons de reproduire une partie des dépêches de l'Agence Havas en les accompagnant de quelques réflexions et de détails puisés dans les autres feuilles; car, en somme, tous ces voyages officiels se ressemblent, l'enthousiasme est commandé et payé comme dans la pièce des Saltimbanques, et les congratulations réciproques font partie du programme.

Dans les principales villes où s'arrêtait le train gouvernemental, les maires et autorités venaient à la gare saluer le Président de la République; passons, cela est peu important.

Mais à Bayeux, M. Grévy a trouvé l'Evêque, et voici, d'après l'Agence Havas, les compliments qui ont été échangés :

Allocution de l'évêque de Bayeux au Président de la République.

« J'ai l'honneur de vous présenter mon clergé qui, malgré l'appréhension et les inquiétudes qui l'obsèdent en ce moment, croit remplir son devoir en vous assurant de la confiance qui l'anime dans vos intentions. Le clergé ne s'occupe pas de politique, et il met son espoir dans la divine Providence dont il appelle la bénédiction sur vous et sur le pays. Dieu protège la France! »

Allocution de M. Grévy à M^r l'évêque de Bayeux.

« Monsieur l'évêque, j'accepte avec plaisir les assurances que vous m'apportez; je suis particulièrement heureux de tenir de votre bouche

que le clergé ne s'occupe pas de politique. Il a raison de mettre sa confiance dans le gouvernement de la République; ses appréhensions seraient mal fondées, car le clergé et la religion ne sont en rien menacés. »

Le Président de la République se tournant alors vers le maire, ajouta quelques paroles de remerciements pour l'accueil qu'il recevait de la ville de Bayeux.

Sur l'instance du maire, le Président de la République se rendit dans la cour de la gare, où il fut vivement acclamé par une foule nombreuse. »

L'évêque de Bayeux a parlé comme il devait le faire en rappelant l'attitude dévouée du clergé, mais en même temps « les appréhensions et les inquiétudes qui l'obsèdent ».

Quant à M. Grévy, il a commis une balourdise dans sa réponse, en feignant de croire que le clergé met « sa confiance dans le gouvernement de la République ». C'est en Dieu, et dans son bon droit, que le clergé met son espoir et non en M. Grévy sur lequel il ne peut compter malgré ses promesses. Depuis l'article 7 et les décrets du 29 mars, l'Eglise ne peut nourrir à l'endroit de la République que des méfiances, comme les honnêtes gens doivent se méfier des coupe-jarrets.

A Caen, M. Grévy a parlé en Joseph Prudhomme; qu'on en juge par sa réponse au discours du maire :

Allocution de M. Grévy au maire de Caen.

« Monsieur le Maire,

La République est jugée tous les jours davantage par ses effets, par ses bienfaits, et elle rallie, pour les conserver solidement, les adhésions des hommes sensés, des esprits sages et pratiques; c'est le fait qui ressort clairement des dernières élections, et qui en détermine le caractère si rassurant pour le présent, et plus encourageant encore pour l'avenir dont la plus sûre garantie est la persévérance dans la politique de sagesse qui a été constamment la nôtre. »

Les « effets et les bienfaits » de la République, son caractère « si rassurant pour le présent et plus encourageant encore pour l'avenir », sa politique « de sagesse », cette prétention de « rallier tous les hommes sensés », — mais c'est là un vrai dithyrambe que M. Grévy entonne à sa propre louange. Jamais homme de bonne éducation ne s'est tressé à lui-même pareille couronne.

Passons maintenant à l'arrivée à Cherbourg, qui est le but de cette Odyssée :

Cherbourg, 8 août.

Au moment où le Président de la République venait de descendre de wagon, dans la gare de Cherbourg, l'amiral Ribourt, entouré de son état-major, est venu le saluer et lui adresser quelques paroles de bienvenue. Le Président de la République n'a pas répondu; il s'est contenté de saluer courtoisement l'amiral et de passer pour se rendre dans le salon de la gare, décoré de feuillages et de faisceaux de drapeaux. Là eurent lieu les présentations des autorités. On remarquait M. La Vieille, député, le préfet de la Seine-Inférieure et ceux de tous les départements voisins, tous les sous-préfets de la Manche, le maire de Cherbourg et le conseil municipal, le conseil général et le conseil d'arrondissement, de nombreux officiers de marine, etc.

Après les allocutions, le Président de la République monta dans une première voiture avec l'amiral Jauréguiberry et le général Pittié. Dans une seconde voiture prirent place M. Léon Say, M. Varroy et M. de Montebello, chef du cabinet du président du Sénat; dans une troisième, M. Gambetta, M. Constans et M. Arnaud de l'Ariège, secrétaire particulier du président de la Chambre. Dans les autres voitures avaient pris place MM. Wilson, Girerd, Joubert, La Vieille, Choron, Savary, Peulevey, le commandant Lichtenstein et M. Fayet, aide-camp de M. Grévy, le commandant Richier, aide-camp du ministre de la marine.

Les troupes de la garnison forment une haie sur le passage du cortège et rendent les honneurs militaires.

Les vaisseaux de l'escadre tirent des salves d'artillerie.

On peut à peine circuler dans les rues, tellement la foule est considérable : toutes les maisons sont pavées, toutes les fenêtres garnies de spectateurs.

Les femmes agitent des mouchoirs, les hommes saluent, poussant les cris répétés de : « Vive la République! vive Gambetta! »

Le Président de la République est descendu à la préfecture maritime, ainsi que les présidents du Sénat et de la Chambre et l'amiral Jauréguiberry.

M. Constans est descendu à la sous-préfecture, avec M. Joubert et M. Couzinet.

Dès son arrivée à la sous-préfecture, M. Grévy, ayant M. Léon Say à sa gauche et M. Gambetta à sa droite, entouré des ministres, des sénateurs et des députés du département, a reçu les autorités.

On n'y prononça aucun autre discours que celui de l'évêque de Coutances et celui du président de la chambre de commerce, qui a demandé l'exécution de quelques travaux pour le port de commerce.

M. La Vieille assistait à cette réunion.

Ce soir, retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

Aucun incident relatif aux faits qui se sont passés récemment à Cherbourg ne s'est produit. Tout s'est passé dans un ordre parfait et sans aucun cri discordant. »

M. Grévy a tenu sans doute à débiter à Cherbourg par une inconvenance. Aux paroles de bienvenue que, sur le quai de la gare, lui adressait l'amiral Ribourt, préfet maritime, première autorité de la ville, il n'a pas daigné répondre un seul mot. Un salut, même « courtis », ne répare pas un aussi mauvais procédé. M. Grévy, allant prendre gîte chez l'amiral, devait, pour se conformer aux plus simples convenances, répondre par quelques mots de politesse aux compliments qui lui étaient adressés.

M. Grévy loge dans les appartements destinés au chef de l'Etat; M. Gambetta s'est casé dans la chambre même de l'amiral, qui a déménagé. Quant à M. Léon Say, dit le Gaulois, il occupe la chambre de M^{me} Laë-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

(Suite.)

Un mari des plus convenables se trouvait précisément sous la main de madame Désaubray. C'était le successeur du père Claude, un jeune instituteur de bonne mine et d'excellente conduite, qui paraissait fort épris de Jeanne. Une seule considération l'avait jusqu'alors retenu, le peu de fortune qu'il pouvait offrir. Mais la veuve du colonel ne reculait pas devant un sacrifice. C'était bien le moins qu'elle payât les frais de la guerre.

En conséquence, aussitôt son retour, elle fit appeler ce pauvre garçon sous un prétexte quelconque, et sans peine en obtint l'aveu, l'autorisation qu'elle espérait. Après quoi, munie de ses pleins pouvoirs, elle s'en alla faire la demande. Jeanne refusa.

Insistances de madame Désaubray.

« Mais c'est un bon parti... Tu vas sur tes vingt ans... Il faut aimer qui nous aime.

Aveuglée par l'égoïsme maternel, la veuve du colonel ne songeait pas que ce dernier argument, tout à l'heure peut-être allait se retourner contre elle.

La jeune fille l'écoutait avec déférence, mais sans se laisser convaincre. Un peu étonnée, souriant de son beau sourire, elle lui répondait :

« Mais, pour se marier, il faut que le cœur vous y pousse... et le mien n'y songe même pas... Il me conseille de rester telle que je suis, heureuse et tranquille avec mon grand-père... »

Le bonhomme Claude était là. Il ne disait mot, mais il regardait attentivement sa petite-fille.

Madame Désaubray ne se tint pas pour battue.

« Voyons ! reprit-elle, je l'en prie... »

« Oh ! interrompit Jeanne. Oh ! marraine, ne faites pas cela... Vous me donneriez le chagrin de ne pouvoir vous satisfaire. »

Presque involontairement, la veuve du colonel s'écria :

« Et s'il s'agissait de nous rendre un service... un grand service... »

« A vous, marraine ? Ah ! mais, parlez alors, parlez vite. »

L'explication devenait nécessaire.

« Apprends donc, répondit en hésitant madame Désaubray. J'arrive de Paris, tu le sais ; j'ai vu Bernard. »

A ce nom, Jeanne devint encore plus attentive.

« Eh bien ! »

« Eh bien ? il voudrait t'épouser... il est amoureux de toi, Jeanne. »

Jeanne se redressa tout à coup, très-pâle, et

portant la main à son cœur comme pour y renfermer une sensation jusqu'alors inconnue, délicieuse et cruelle à la fois, qui menaçait d'en jaillir.

Madame Désaubray se méprit sur ce mouvement. Elle était lancée d'ailleurs, elle continua :

« Ne t'offense pas de ce que je vais te dire, mon enfant ! Tu sais que je l'apprécie... combien tu m'es chère ! Mais il lui faudrait donner sa démission, perdre son avenir, et ce serait notre malheur à tous ! Je fais appel à ton dévouement, à ta raison. Cet amour tient de la folie. Pour l'en guérir, pour le sauver, nous n'avons qu'un seul moyen, cet autre mariage. »

« Oh !... pas cela !... pas cela, marraine !... répondit Jeanne d'une voix suppliante. Je comprends mon devoir... Oh ! je ne suis pas une ingratitude, allez !... Mais ne suffira-t-il pas qu'il me croie perdue pour lui ?... Je partirai... Nous nous en irons si loin, grand-père et moi, qu'il ne me reverra jamais ! »

L'émotion, la douleur de la jeune fille venaient enfin d'éclairer madame Désaubray. Tout son orgueil tomba, faisant place à la pitié.

« Pauvre enfant !... elle aussi ! murmura-t-elle. »

Puis à haute voix :

« Ce sacrifice, dit-elle, je ne l'accepte pas... Où donc iriez-vous ?... »

Déjà Jeanne avait réfléchi. Une courageuse résolution se lisait dans son regard.

« Chez le comte de Trévelec, s'expliqua-t-elle, l'ancien maître de ma mère. Il offrait autrefois de nous prendre tous les deux. Une lettre de ma sœur de lait, l'an dernier, me rappelait encore. Elle se disait souffrante et désirait une compagne, une amie. C'est à l'autre extrémité de la France ; n'est-ce pas, grand-père ? »

Le bonhomme Claude inclina le front affirmativement. Il venait d'y passer la main, comme frappé d'un souvenir.

Madame Désaubray protesta contre ce projet d'exil. On attendrait ! on verrait !

Avant de s'éloigner, elle embrassa sa filleule en disant, avec un sincère regret :

« Pourquoi ne m'est-il pas permis de te nommer ma fille ! »

Cependant Jeanne était restée seule avec le père Claude.

Elle venait de se laisser tomber assise et le front penché dans sa main.

Après un silence, le vieillard s'approcha de la jeune fille et vint la toucher doucement à l'épaule.

Jeanne releva la tête ; son visage était inondé de larmes.

« Ah !... je l'avais deviné depuis longtemps, moi ! dit le grand-père, tu l'aimes. »

Elle ne répondit que par un geste de dénégation.

Des sanglots, étouffant sa voix, l'avaient empêchée

dric, sœur de l'amiral. En général, on ne dérange jamais une femme, même dans les voyages officiels; mais enfin, sous la République qui rallie « les esprits sages et pratiques », on ne se gêne pas tant!

La fin de la journée a été drôle. Après le dîner, M. Grévy, en bon prince, s'est promené à pied dans les rues de la ville, accompagné du maire et de M. Léon Say, et précédé de quatre agents qui lui faisaient faire place; — puis il est rentré se coucher.

Mais M. Gambetta, qui voulait une ovation personnelle et plus bruyante, est sorti tout seul en voiture découverte pour se bien montrer à son bon peuple.

Nous empruntons le récit de cette promenade triomphale au *Moniteur universel*:

« Cherbourg, 10 h. 16 soir.
(Arrivée à minuit 1/4.)

Après un dîner intime à la préfecture maritime, M. Gambetta, vers neuf heures, est sorti en voiture découverte, et s'est fait conduire presque au pas à la gare. Les passants surpris s'arrêtent, et bientôt les cris: « Vive Gambetta! » éclatent. Le président de la Chambre a l'air très-heureux dans le fond de son landau et salue.

Vers neuf heures et demie, au retour, sa voiture arrive place du Château. M. Gambetta fait signe au cocher de s'arrêter, et se lève tête nue. De nouveaux cris: « Vive Gambetta! » se font entendre. M. Gambetta fait signe qu'il veut parler; on s'étonne qu'il songe à prononcer un discours pendant que le chef de l'Etat repose.

M. Gambetta, d'une voix formidable, comme autrefois à Belleville, et avec un large geste, commence sa première harangue aux Cherbourgeois: en voici les points principaux:

« Il ne faut pas acclamer Gambetta, mais Grévy. Il ne doit pas y avoir de personnalité en République.

« La République est l'expression de toutes nos espérances. Il y a dix ans, nous l'avons fondée dans les ruines; aujourd'hui elle est prospère.

« Les auditeurs n'entendent pas; mais ils crient: « Vive la République! vive Gambetta! »

« Sur un nouveau signe du président de la Chambre, sa voiture se remet en marche vers la rue de la Corne-de-Cerf. M. Grévy ignore l'incident. »

M. Gambetta, tête nue, pérorant debout dans sa voiture au milieu d'une place!

L'Agence Havas a communiqué la dépêche suivante datée de Cherbourg, 9 août, 12 h. 40:

« Voici l'improvisation de M. Gambetta à la foule:

« Messieurs, je puis dire Mesdames, puisque nous sommes interrompus dans notre promenade à travers les rues, j'en profite pour vous remercier des acclamations que vous faites entendre sur le passage du chef de l'Etat et de ses fidèles et dévoués collaborateurs. Comment pourrait-il en être autrement dans cette ville de Cherbourg, cette cité si républicaine?

de mentir à son cœur.

Cet amour, tout à l'heure encore, il s'ignorait lui-même. Une double révélation s'était faite en même temps pour Jeanne.

— Ne désespère pas!... lui dit Claude. Attends mon retour, attends!

Et, sur un sourire encourageant, il s'éloigna. Il venait de se rappeler le mystérieux testament de Madeleine.

L'absence du père Claude dura plus d'une heure. Quand il reparut, sa physionomie conservait l'impression d'une vive émotion.

— Sèche tes larmes! dit-il à Jeanne; tu seras la femme de Bernard!

Elle se redressa de surprise, mais plus encore inquiète de l'agitation du vieillard.

— Grand-père, que dites-vous? Vous voilà tout bouleversé, tout chancelant...

— On le serait à moins! murmura-t-il. Quelle découverte!

Sa petite-fille s'était empressée de courir vers lui. Elle le soutint, le guida jusqu'à son fauteuil, et, quand il y fut assis, s'agenouillant à ses pieds:

— Calmez-vous, grand-père, lui dit-elle. Expliquez-moi... Ah! voilà que vous pleurez aussi, maintenant.

— C'est de joie! balbutia-t-il, secoué par un

« Oui, vous avez raison d'acclamer le Président de la République, ce citoyen intègre, ce chef vénéré; mais quelque grande que soit la situation, à divers degrés, de ceux qui ont votre confiance, n'oubliez pas qu'au-dessus d'eux il y a une image sacrée, inviolable, l'image de la patrie républicaine qui fait notre joie et nous donne toutes les espérances. »

Nous avons lieu de croire que cette « improvisation » a été arrangée après coup; car elle diffère sensiblement de la version du *Moniteur universel* parue hier.

La nuit, qui porte conseil, a donné le temps à M. Gambetta de refaire son « improvisation ».

Chronique générale.

On a vu hier qu'à Stamboul même, on s'attendait à « une surprise étonnante » de M. de Bismark, lequel apparaîtrait, dans le conflit oriental, comme le *deus ex machina*.

C'est bien la crainte d'une « surprise étonnante » de la part de l'Allemagne qui nous a fait toujours prêcher la réserve et l'abstention pour notre gouvernement.

M. de Bismark, qui a déclaré trop souvent que l'Allemagne n'a aucun intérêt en Orient, n'a pas présidé le Congrès de Berlin pour laisser chaque puissance agir à son gré et ne pas chercher au milieu de ce conflit d'intérêts opposés les moyens de faire aboutir ses plans personnels.

Il n'a pas, il y a trois ans, poussé la Russie de l'autre côté du Danube, et l'Autriche-Hongrie en Bosnie, sans avoir la pensée secrète d'en tirer profit pour l'empire allemand.

Au moment où se ravive la question, dans des circonstances encore plus graves, puisque l'empire des Osmanlis peut y sombrer, il doit poursuivre plus que jamais la réalisation de ses projets primitifs.

M. de Freycinet n'y voit sans doute absolument rien, non plus que son prédécesseur M. Waddington. Tous les deux se sont absorbés dans un rêve de théoriciens, qui plaisait à leur imagination, sans comprendre les conséquences de leurs sympathies helléniques et de leur intervention inconsidérée, dont l'Europe s'est moquée.

En tout cas, nous n'avons rien à gagner à intervenir dans cette question d'Orient. Nous devons au contraire rester tranquilles, quand tout est péril, et quand nos voisins, toujours aux aguets et sur le qui-vive, ménagent à l'Europe « une surprise étonnante. »

Élections départementales. — Scrutin de ballottage du 8 août: républicains élus, 99; conservateurs élus, 33.

La *Vérité* publie l'information suivante: « Si M. Constans est élu, comme c'est probable, président du conseil général de la

tremblement convulsif. Et cependant... Ah! ma pauvre Jeanne!

Il la regardait d'un air navré. Tout à coup, il la saisit dans ses bras, la pressa contre son cœur. Puis, s'étant dégagé de cette étreinte et s'efforçant de sourire:

— Là, fit-il, c'est passé! me voilà remis... ne crains rien... la force et le courage me sont nécessaires... et je veux en avoir! J'en aurai! Si tu savais!

— Mais, répliqua la jeune fille qui maintenant souriait aussi, mais je ne demande qu'à savoir...

— Non! l'interrompit-il, pas encore!... N'abuse pas de mon trouble... Il s'agit d'un grand secret, tu le sauras, parbleu! mais plus tard, et d'une autre bouche que la mienne... Ah! ah! pour que tu sois heureuse, il te faut une dot... Eh bien! je te la promets, voilà tout...

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

VIVE L'ANJOU!

POLKA CHANTÉE

Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X...

Dédiée à M. SINEAU, chef de musique au 77^e de ligne.

Nouvelle édition, pour PIANO et CHANT.

PRIX: 50 CENTIMES.

En vente, à Saumur, chez M. MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

Haute-Garonne, le discours que M. le ministre de l'intérieur sera appelé à prononcer en cette qualité contiendra l'exposé officiel de la politique que le gouvernement entend suivre jusqu'à la rentrée des Chambres.

On assure que le discours ministériel contiendra également une réponse anticipée à la lettre encyclique que le Pape se propose d'adresser aux congrégations religieuses pour leur prescrire la ligne de conduite qu'elles auront à suivre devant l'exécution des décrets du 29 mars.

Hier, on remarquait que l'attitude du Saint-Siège inquiétait très-vivement nos gouvernants et que la mission du sous-chef du cabinet de M. de Freycinet, déguisé sous un intérim, était réellement motivée par ces craintes.

On affirme aujourd'hui que le Souverain-Pontife a fait prévenir le gouvernement français de sa résolution d'élever la voix, si de nouvelles violences étaient exercées contre les congrégations religieuses.

Cet avertissement du Chef de l'Eglise catholique inquiète au plus haut degré le Président de la République et le ministre des affaires étrangères; leurs hésitations sont manifestes; mais ils sont contraints de céder à la volonté impérieuse qui pousse le gouvernement à renouveler, à la fin du mois, ses monstrueux exploits.

Serait-il vrai que différents agents du gouvernement qui parcourent en ce moment une partie des départements ont pour mission de se renseigner sur l'impression que causerait dans l'opinion publique, surtout dans les campagnes, la suppression du budget des cultes?

Voici comment on procède: Les maires sont d'abord interrogés, puis les plus forts contribuables, et enfin les individus qui, dans chaque pays, d'après renseignements exacts, passent pour exercer une certaine influence sur leurs concitoyens. Toutes ces indications se centralisent depuis quelques jours au ministère de l'intérieur.

M. Gambetta aurait dit, l'autre jour, à un député du Jura, de retour à Paris après avoir été nommé conseiller général dans son département: « Nous avons aujourd'hui un pouvoir absolu sur le pays; nous allons faire voir maintenant que nous savons gouverner! Les cléricaux et les radicaux l'apprendront avant peu à leurs dépens. »

Il est question dans le Jura d'une candidature sénatoriale en opposition à celle du général Grévy.

Les conservateurs offriraient cette candidature au général de Geslin, qui commandait la subdivision du Jura, et qui a été récemment mis en disponibilité par le général Farre.

Triboulet a été saisi vendredi dans tous les kiosques. Ses amusantes caricatures sur le voyage des trois présidents à Cherbourg sont la cause de cette nouvelle manifestation de la liberté républicaine.

L'*Intransigeant* a fait au sujet de cette saisie les réflexions suivantes, qui, sous sa plume, méritent d'être signalées:

« Un procès de presse, sous la République, est déjà un acte administratif odieux; mais, dans le cas présent, il constitue, selon nous, une bêtise que nous n'hésitons pas à qualifier de profondément amère.

« Condamner un journal parce qu'il costume les chefs de l'Etat en marins, au moment où le Président de la République vient, par sa présence dans un de nos principaux ports de guerre, donner une marque d'estime et de sympathie à la marine, me semble d'un goût vraiment douteux.

« Le béret, le grand col, la veste et le pantalon bleus constituent donc un sanglant outrage!

« Il faut le croire, puisque le ministre poursuit de ses rigueurs cette exhibition de cobalt.

« La constatation d'un pareil délit est gracieuse pour le personnel de la flotte!

« MM. Grévy, Gambetta et Léon Say ne veulent pas être mis en matelots. Est-ce qu'ils préféreraient que la presse les mit un de ces jours en « matelote »?

Etranger.

Le conseil municipal de Bordeaux a décidé, à l'unanimité des membres présents, moins un, la suppression de toutes les écoles congréganistes et leur remplacement par des écoles laïques.

L'Union des anciens élèves des Frères a adressé immédiatement au conseil municipal une protestation indignée contre cette mesure républicaine.

GRÈCE. — On mande d'Athènes que la révolution devient imminente. Le roi n'ose pas rentrer dans ses Etats par suite de la désunion européenne.

La Grèce ne peut mobiliser que 40,000 hommes, tandis que la Turquie a 150,000 hommes sous les armes.

AUTRICHE. — Des fonctionnaires autrichiens se joindront aux Allemands pour la révision des finances turques sans participation anglaise. C'est le journal Philippowitch qui a tracé le plan d'une occupation éventuelle de Salonique.

BRUXELLES. — Bruxelles, 6 août. — Le roi a refusé de participer avec d'autres petits Etats neutres à une démonstration contre la Turquie.

Chronique militaire.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE. — Les candidats inscrits à la préfecture de Maine-et-Loire, pour le concours d'admission à l'École spéciale militaire, en 1880, sont prévus que les épreuves orales auront lieu à Poitiers.

Ils sont invités à se rendre dans cette ville et à se présenter, le 24 août, à sept heures du matin, dans le local ordinaire affecté aux examens.

La commission spéciale chargée par le ministre de la guerre de répartir la rente de 20,000 fr. léguée à l'armée française par le maréchal comte Baraguey d'Hilliers, a procédé récemment, sous la présidence de M. le colonel Hepp, ancien aide-de-camp du maréchal et son exécuteur testamentaire, à la distribution de la première annuité de ce legs entre les officiers, sous-officiers et soldats réunissant les conditions spécifiées par les dispositions testamentaires.

On sait que le gouvernement a déposé à la Chambre des députés un projet de loi sur les suppléments à allouer aux militaires ou aux veuves de militaires en jouissance de pensions de retraites liquidées antérieurement à la loi du 22 juin 1878.

Ces suppléments seraient acquis aux intéressés à partir du 1^{er} janvier 1881. Nous avons publié déjà les tarifs proposés pour les officiers; nous insérons aujourd'hui l'énumération des suppléments dont bénéficieraient les veuves.

Celles-ci forment trois catégories, suivant que leurs pensions ont été liquidées antérieurement à 1831, ou par application de la loi de 1834, ou par application de la loi de 1864.

Les suppléments proposés par le gouvernement sont les suivants:

« Veuve de général de division: 1^{re} et 2^e catégorie, 750 fr. par an; 3^e catégorie, 300 fr.;

« Veuve de général de brigade: 550 et 250 fr.;

« Veuve de colonel: 475, 425 ou 200 fr.;

« Veuve de lieutenant-colonel, 465, 365 ou 185 fr.

« Veuve de commandant: 370, 320 ou 175 francs;

« Veuve de capitaine: 380, 280 ou 155 fr.;

« Veuve de lieutenant: 320, 245 ou 125 francs;

« Veuve de sous-lieutenant: 300, 225 ou 125 fr.

L'Allemagne continue à mettre en pratique la devise latine: *Si vis pacem, para bellum*.

Elle vient, en effet, d'incorporer dans chaque régiment d'infanterie 18 recrues de plus; en outre, dans chaque régiment d'ar-

fillerie, le nombre des hommes doit être augmenté de 30.

Sans être indiscrets, nous croyons pouvoir dire que, dans l'opinion des attachés militaires, cette mesure est considérée comme le commencement de la création de nouveaux corps de troupe, qui doivent être formés, comme en 1867, avec des officiers et des soldats de tous les corps déjà existants.

La formation de ces nouveaux corps rendra à peu près égales les forces des trois grandes puissances militaires.

L'infanterie, qui est l'arme principale, comptera :

Dans l'armée russe, 464 régiments ;

Dans l'armée allemande, 464 ;

Et dans l'armée française, 458 régiments, en y comprenant les quatre régiments d'infanterie de marine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous demande pourquoi à Saumur nous n'avons qu'un adjoint ? L'administration préfectorale n'aurait-elle trouvé dans le Conseil municipal aucun membre capable de remplacer M. Luard, qui s'est retiré à l'occasion du gaz ?

Saumur n'est pas seul dans ce cas dans l'arrondissement.

A Doué-la-Fontaine, l'ancien maire, M. Guionis-Joubert, est décédé au commencement de janvier 1880. Depuis son décès jusqu'à fin avril, il y avait à Doué deux adjoints et point de maire. Depuis fin avril jusqu'à aujourd'hui, Doué possède un maire, mais il n'a plus d'adjoints.

Pourquoi, lorsqu'on a constitué les municipalités de Vihiers et de Gennes, n'a-t-on pas songé à compléter celle de Doué ?

R. S. V. P. pour Saumur et Doué.

Ouverture de la chasse. — C'est par erreur que l'ouverture de la chasse dans le département de la Vienne avait été annoncée pour le 22 : elle est fixée au dimanche 29 août.

L'ouverture de la chasse aura lieu le même jour dans le département d'Indre-et-Loire.

Nous ferons connaître les dates d'ouverture dans les autres départements qui nous environnent, aussitôt que les arrêtés qui les auront déterminées seront publiés.

ANGERS.

Dimanche prochain 15 août, jour de l'Assomption, la procession générale qui a lieu chaque année partira de la Cathédrale à 5 heures. Elle suivra, comme de coutume, la rue Saint-Aubin, le boulevard du Haras, le boulevard des Lices, la rue Toussaint, la rue Saint-Gilles, la place Saint-Maurice. Elle sera présidée par Monseigneur l'Evêque.

Dimanche dernier, vers 5 heures, la compagnie des sapeurs-pompiers d'Angers s'est rendue, avec la musique et le drapeau, par peletons et le sabre au poing, au restaurant Chauveau, chemin Saint-Léonard. Elle était par un repas l'anniversaire de sa formation, qui date, sauf erreur, du 3 août 1832, jour marqué par l'incendie d'une des flèches de la cathédrale.

Vers 7 heures 1/2, la fête était terminée ; la compagnie partait dans le même ordre qu'à son arrivée.

CHOLET.

Dimanche M. Marie-Baudry, républicain, maire de Cholet, a été élu conseiller général (scrutin de ballottage) avec 50 voix de majorité, contre M. Goizet, conservateur.

Il y a eu 2,000 abstentionnistes.

LOCHES.

La petite ville de Loches, chef-lieu d'arrondissement d'Indre-et-Loire, s'entend fort bien à l'organisation des fêtes. Voici le programme de celles qui auront lieu samedi, dimanche et lundi, à l'occasion du Comice agricole :

Samedi 14 août.

A midi. — Exposition des fleurs.
A 2 heures. — Exposition et visite des machines.
A 8 heures 1/2. — Concert.
A 9 heures. — Retraite aux flambeaux et salves d'artillerie.

Dimanche 15 août.

De 6 à 7 heures. — Classement des animaux sur le mail Drouhin et celui de la Poterie.

De 7 à 10 heures. — Exposition et visite des animaux.

A 8 heures 1/2. — Réunion des musiques et fanfares sur le Petit Mail.

A 9 heures 1/2. — Concours musical sur la place du Palais de Justice.

A 10 heures 1/2. — Messé en musique à l'église Saint-Ours, où se rendront, suivant l'usage, le Bureau et le Jury du Comice.

A 1 heure. — Concours de labourage à la Cloutière, route de Châtillon.

A 3 heures. — Grand festival sur la place du Palais de Justice.

A 4 heures. — Mât de cocagne.

A 5 heures. — Distribution des récompenses.

A 8 heures. — Illuminations générales. — Salves d'artillerie. — Retraite aux flambeaux.

A 9 heures 1/2. — Grand feu d'artifice. — Embellissement des édifices publics. — Danses publiques.

Lundi 16 août.

A 4 heures 1/2. — Grande cavalcade.

LE MANS.

Un douloureux événement est arrivé hier soir dans la famille d'un couvreur qui habite l'Avenue de Paris, au Mans.

Sa petite fille, Charlotte Liné, âgée de sept ans, venait de rentrer de la distribution des prix aux sœurs Marianites et déjà elle avait mangé un biscuit lorsqu'elle prit une dragée de grosseur ordinaire qui se trouvait sur la table.

Au lieu de la mâcher, elle l'avala. Le bonbon s'arrêta dans le gosier et la petite fille — sans même pouvoir pousser un cri — tomba à la renverse, présentant tous les symptômes de l'apoplexie.

MM. les docteurs Le Bêle et Le Bail, M. Lemoine, pharmacien, rue de la Grimace, que diverses personnes avaient été chercher, arrivèrent peu de temps après l'accident, mais déjà la pauvre enfant avait rendu le dernier soupir. (La Sarthe.)

On écrit de Bléré, arrondissement de Tours, le 6 août :

« Les quelques sacs de blé qu'il y avait à notre marché de ce jour étaient de belle qualité et exempts de mauvaises graines ; le poids varie entre 77 et 78 k. à l'hect. ; mais l'on ne peut encore juger de l'ensemble, la moisson n'étant pas terminée ; tout fait espérer que, si nous n'avons pas abondance de blé dans nos contrées, nous aurons la qualité. La moisson se poursuit avec activité, tous les grains étant mûrs à la fois. »

La prévision des orages. — Lorsqu'on aperçoit les cimes ou nuages effilochés sur lesquels viennent se former des halos, mélangés avec des cumulus et passant au-dessous de ceux-ci, on peut affirmer, dit l'Electricité, presque à coup sûr, qu'un orage est proche ; mais, dans la plupart des cas, il n'éclate pas le jour même.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1880.

NAISSANCES.

Le 2. — Marguerite Legris, place du Charbonnet ; — Madeleine-Augusta Rocher, place de la Bilange.

Le 3. — Marguerite-Félicité Dulong, Grand'Rue.

Le 7. — Ernest-Alexandre-Louis Pucelle, place Saint-Michel.

Le 9. — Constant Drouet, rue des Capucins.

Le 10. — Marie-Louise Tourneux, quai de la Marine.

Le 11. — Eugénie Ferrand, hameau de Beaulieu.

Le 12. — Marguerite-Aline-Eugénie Legeay, rue Haute-Saint-Pierre ; — Marie-Louise David, grande route de Tours.

Le 14. — Marie-Joséphine Audigand, rue de l'Hôtel-Dieu ; — Eugène-Etienne Boissier, rue de la Basse-Île ; — Henri Roquet, rue Notre-Dame.

Le 16. — Marguerite-Marie Demont, rue Saint-Jean.

Le 17. — Alfred Droucheau, rue des Bouchers ; — Cécile Deruet, rue Notre-Dame.

Le 18. — Gustave-Amédée Bouilly, rue de Bordeaux.

Le 23. — Marguerite Vital, rue de l'Échelle ; — Maurice-Félix Jouandou-Hau-de-Bayle, rue Dacier.

Le 24. — Victor-Henri Eugène, à l'Hospice ; — Alix-Victorine-Adolphe Girault, rue Nationale ; — Ludovic Bouthiller, rue Saint-Nicolas ; — Marie-Eugénie-Anne-Françoise Riallant, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 26. — Henri Ceppe, rue Notre-Dame ; — Léontine Nouzille, rue Duncan.

Le 29. — Marie-Louise Jovaneau, à l'Hospice.

Le 30. — Eugène Jagot, Porte-du-Bourg.

MARIAGES.

Le 12. — Jean-Firmin Baraillé, menuisier, a épousé Angèle Chaloppin, couturière, tous deux de Saumur.

Le 19. — Camille Princé, corroyeur, a épousé Marie Soyer, couturière, tous deux de Saumur ; — Roch Girod, agent général d'assurances, de Paris, a épousé Clotilde-Marie Lange, sans profession, de Saumur.

Le 21. — Henri-Adolphe Moreau, charcutier, a épousé Caroline-Adèle Guillemet, sans profession, tous deux de Saumur ; — Marie-Augustin-Léopold Dessert (veuf), journalier, a épousé Marie Loyau, journalière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 3. — Louis Roche, 6 mois, à l'Hospice.

Le 4. — Joseph Rihet, cloutier, 39 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Théodine-Marie Thomas, rentière, 51 ans, quai Notre-Dame.

Le 14. — Renée Dufour, 4 mois, rue de la Visitation ; — Jules Brunet, 9 ans, place Saint-Pierre.

Le 15. — Georges Poitevin, 3 ans 1/2, rue Saint-Lazare ; — Jules l'haumailié, 6 ans, rue de l'Échelle ; — Jacques Valat, cavalier de remonte, 23 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Marguerite-Félicité Dulong, 45 jours, Grand'Rue.

Le 23. — François Olivier, propriétaire, 75 ans, rue de Bordeaux ; — Gustave Beilouin, 4 ans, quai de Limoges.

Le 25. — Marie Mariot, sans profession, 77 ans, veuve René Granry, rue de la Visitation.

Le 27. — Marie-Louise Leroux, 46 mois, quai du Marronnier.

L'Hypothèque Foncière.

L'Hypothèque foncière applique le système de l'assurance aux prêts hypothécaires et à la location des immeubles. La dette hypothécaire en France dépasse 40 milliards de francs ; or, l'assurance d'un seul milliard donnerait à l'Hypothèque foncière un bénéfice annuel de 2 millions et demi.

Le champ est non moins vaste pour les assurances de loyers.

Enfin la Société pratique le prêt hypothécaire direct, sous la forme d'ouvertures de crédit aux constructeurs, industriels et commerçants ; en représentation exacte de chacun de ces prêts, elle émet des bons hypothécaires 5 0/0, signés des emprunteurs, et qui donnent aux porteurs un droit direct sur le gage.

Le capital de l'Hypothèque foncière vient d'être élevé à 7,500,000 fr., divisés en 45,000 actions libérées d'un quart ; la réserve atteint près d'un demi-million, soit 25 0/0 du capital versé ; ce magnifique résultat a été atteint en moins de treize mois, et pour le 1^{er} exercice 1879, de 5 mois, les actions ont reçu un dividende représentant 46 0/0 du capital versé.

L'organisation des agences en province, l'augmentation de ses moyens d'action, le courant très-vif d'affaires qui sont chaque mercredi soumises à son conseil, tout lui promet un exercice fructueux. Aussi, est-il permis d'affirmer que l'Hypothèque foncière a devant elle un brillant avenir, et que les capitaux seront bien inspirés en se portant sur ses actions et sur ses bons, qui offrent un placement aussi solide que rémunérateur.

A partir du 20 août, l'administration de l'Hypothèque foncière sera installée dans un vaste hôtel, 48, rue de Châteaudun, Paris.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 8 août 1880.

Notre marché est devenu très-calme en l'absence de la plus grande partie des habitués de la Bourse. Les cours néanmoins se maintiennent, sans qu'il soit fait aucun effort pour les déterminer à se mouvoir dans un sens ou dans l'autre.

Notre 5 0/0 est à quelques centimes au-dessous de 119. L'Italien vient de perdre le cours de 84 et le Florin d'Autriche celui de 76, mais cette réaction n'a aucune étendue.

Quant au marché du comptant, il reste fort animé depuis qu'il est alimenté par l'argent des derniers coupons. Ce sont nos valeurs de crédit qui profitent de ces disponibilités nouvelles ; et dans leur nombre il faut mettre au premier rang de celles qui sont le plus recherchées, la Banque d'escompte et

la Banque hypothécaire qui ont gagné 30 fr. en huit jours. Le Crédit foncier est associé à ce mouvement, par suite de l'excellente impression que produisent les accords récemment conclus pour la liquidation du Crédit agricole.

Une clientèle d'acheteurs se groupe autour des obligations 500 fr. 4 0/0 de la Banque hypothécaire.

Le Crédit lyonnais est un peu plus faible. La Banque de Paris est au contraire en reprise. On s'efforce d'enrayer le mouvement de baisse qui doit nécessairement se produire sur le Mobilier espagnol et sur toutes les valeurs de ce groupe. Mais la prudence commandée de réaliser précisément à cause des cours relativement favorables qu'on parvient à maintenir.

Des ventes continuelles se produisent sur la Banque parisienne dont les cours de 635 et 660 paraissent tout à fait excessifs.

Le conseil d'administration de la Société des Immeubles de Paris est au moins égal à celui de la Rente foncière parisienne. Les achats de la première Société valent au moins ceux de la seconde et cependant l'action des Immeubles coûte 100 fr. de moins que celle de la Rente foncière parisienne. C'est une raison décisive d'arbitrage.

Nous devons signaler de vives demandes sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Le prix de remboursement à 2,500 fr. est, au cours actuel, 6 fois supérieur au prix d'achat. D'autre part, ce remboursement à la plus sérieuse de toutes les garanties, un titre de rente française. Ajoutons que le Bon privilégié qui a déjà reçu 15 fr. en acompte sur le dividende de l'année courante, va toucher une nouvelle répartition de 7.50. C'est à tous égards un placement de premier ordre.

On sait que les Chemins de fer brésiliens sont construits et exploités par une Compagnie française. Cette Compagnie a obtenu du gouvernement une garantie pour l'intérêt et l'amortissement des titres. On négocie les obligations à 473.25.

Les actions de la Réassurance (Compagnie française de Réassurance), poursuivant leur mouvement ascensionnel, se négocient à 722.50. Cette Compagnie possède des éléments d'activité considérables. Elles a pu distribuer dès son début, à ses actionnaires, un dividende correspondant à un taux de revenu de 10 0/0.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 8 août 1880.

Versements de 126 déposants (18 nouveaux), 15,895 fr. 22 c.
Remboursements, 6,321 fr. 18 c.

LE

PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS

Est la seule maison qui, par son organisation, puisse offrir des ameublements 1^{re} qualité aux conditions suivantes :

Chambre à coucher.

Lit en fer
Sommier
Matelas
Traversin
Oreiller
Table ronde
Table de nuit

LES
7 PIÈCES
75 fr.

Chambre à coucher noyer ou acajou

Une Armoire à glace
grand modèle
Un Lit à cadre
Une Commode
Une Table de nuit
vide-poche

LES
4 PIÈCES
350 fr.

Chambre à coucher riche.

Armoire à glace, pans
coupés, grand modèle,
thuya, palissandre
Lit pans coupés thuya,
palissandre
Commode - Toilette,
thuya, palissandre
Table de nuit vide-po-
che, thuya, palissandre

LES
4 PIÈCES
475 fr.

Choix immense de Chambres à coucher acajou, palissandre, noyer, vieux chêne ; Chambres à coucher Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, etc., etc.

Envoi FRANCO de Catalogues très-complets de Meubles, Tentures, Literie, etc.

LA BANQUE INDUSTRIELLE

10, Faubourg Montmartre, Paris.

MET EN VENTE AU PRIX DE 518 FR. 75

Quinze cents actions libérées de 500 fr. de la Société anonyme des

CARRIÈRES FRANÇAISES ET BELGES RÉUNIES.

Nota. — Pour plus amples renseignements, demander le journal de la Banque Industrielle qui est envoyé gratuitement pendant 3 mois à toute personne qui en fait la demande (le Télégramme financier).

CARNET-GUIDE des Maladies Secrètes; Préservation, Traitement par soi-même; 130 pages, 9 figures par le Docteur GOURIL, de la Faculté de Paris, 14, rue Rivoli; 30 centimes en timbres, sous bande; 60 centimes sous Enveloppe.

CREDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIEME EMPRUNT COMMUNAL
de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

- 1 obligation remboursée par 100.000 fr.
- 1 — — — — — 25.000 »
- 6 obligations remboursées par 5.000 francs, soit. 30.000 »
- 45 obligations remboursées par 1.000 francs, soit. 45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 3^e tirage a eu lieu le 5 août 1880.

Le 4^e tirage aura lieu le 5 octobre 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Fon-

cier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :
A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, co-

liques, toux, asthme, étouffements, ébourdessements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleme, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castléstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chevroux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Bresson, successeur de Texier; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —		11 h. 55 matin.	
11 25 —	7 40 soir.		
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 30	»	10	Crédit Foncier colonial	400	»	»	C. gén. Transatlantique	590	»	»
3 % amortissable	87 37	»	02	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1275	12 50	»	Canal de Suez	1235	10	»
4 1/2 %	116 50	»	»	Obligations foncières 1877	360 50	»	»	Société autrichienne	597 50	1 25	»
5 %	118 95	»	15	Obligations communales 1879	473	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	519	»	1	Obligat. foncières 1879 3 %	472	»	»	Est	368	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	514 50	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	»	»	Midi	387	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232 50	»	»	Crédit mobilier	692 50	»	5	Nord	390 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	»	4 50	Crédit Foncier d'Autriche	740	»	»	Orléans	387	»	»
— 1865, 4 %	523	»	1	Est	755	»	1 25	Ouest	387 50	»	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1353 75	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	387 50	»	»
— 1871, 3 %	398	»	»	Midi	1020	»	»	Paris (Grand-Ceinture)	390	»	»
— 1875, 4 %	518	»	»	Nord	1602 50	»	2 50	Paris-Bourbonnais	386 50	»	»
— 1876, 4 %	520	»	1 25	Orléans	1220	»	1 25	Canal de Suez	577 50	»	»
Banque de France	3495	»	»	Ouest	822 50	»	»				
Comptoir d'escompte	950	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz	1325	»	5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45	—	(s'arrête à Angers).
8 — 56	—	omnibus-mixte.
1 — 25	—	soir.
3 — 32	—	express.
7 — 15	—	omnibus.
10 — 37	—	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21	—	omnibus.
9 — 40	—	express.
12 — 40	—	soir, omnibus-mixte.
4 — 44	—	—
10 — 28	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVÉ RIBAUT.

Les créanciers de la faillite de la dame Hermance Avillon, veuve Ribault, marchande de meubles, demeurant à Saumur, place Dupetit-Thouars, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 402 du Code de commerce, à se trouver, le mardi 17 août 1880, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier, L. BONNEAU. (477)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE

CLOS DE MURS Situé à Terrefort, commune de Bagneux.

Contenant environ 5 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. TAVEREAU, expert au Pont-Fouchard, soit à M. MÉHOUS, notaire. (478)

Etude de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le samedi 14 août 1880, à midi et demi, à Saumur, sur la place de la Bilange.

Il sera procédé, par le ministère de M. THUBÉ, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques d'un cheval et d'une jument réformés provenant de la gendarmerie.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, THUBÉ. (462)

Etude de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

La vente annoncée pour le 12 août, rue des Papiers, n^o 8, est renvoyée au **lundi 16 août**, à la même heure (une heure).

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (479)

Etude de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, D'UN BON MOBILIER

Pour cause de départ, Le dimanche 15 août 1880, à une heure du soir.

Sur la Levée-Neuve, près l'usine Fuzellier.

Par le ministère de M. THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Un meuble de salon, composé de : canapé, quatre fauteuils et quatre chaises, velours rouge; une jolie salle à manger en noyer, table de milieu; commode, pendule, cinq glaces, chaises; fauteuils, tables de toilette, guéridons, étagères;

Lits complets, tableaux, etc.; Un piano en acajou, tabouret de piano et casier à musique; objets d'étagère;

Batterie de cuisine, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0. Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ. (480)

A VENDRE DEUX MAISONS

L'une située rue de Poitiers, n^o 56, l'autre place Notre-Dame, occupée par M. Pinot.

S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à M. MÉHOUS, notaire.

ON DEMANDE UN COMPTABLE

présentant de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE AUX ENCHÈRES.

- 1^o Matériel et outillage de menuisier;
- 2^o Scierie Arbey;
- 3^o Machine à vapeur verticale Hermann-Lachapelle.

Le mardi 17 août 1880, à midi, à Fontevault, Maison centrale, M^o ROULLEAU procédera à la vente aux enchères du matériel industriel et outillage affectés à l'atelier de menuisier qu'exploitait en la Maison centrale M^o veuve Malbois.

Il sera vendu :

Scierie Arbey, scies pour bois en grume, planches et voliges, chariots, machine à vapeur verticale, force six chevaux, et accessoires, dix-huit établis, varlopes et tous autres outils; bœufs, cent cinquante-trois caisses fabriquées, bois en grume, planches et madriers.

Voir placards affichés.

A LOUER PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin, Située rue Beaurepaire, n^o 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^o MÉHOUS, notaire. (103)

MAISON A LOUER PRÉSENTMENT,

Rue du Marché-Noir, n^o 14, Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.

S'adresser à M. NANGREUX, quai de Limoges, n^o 66, à Saumur. (289)

ON DEMANDE un jeune homme

désirant apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.

A CÉDER UN MAGASIN DE ROUENNERIE

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.

Bonne clientèle de campagne. S'adresser à M. CRUCHET-FALGOUT.

A VENDRE UN PETIT PHAÉTON,

à quatre roues, à deux rotondes à balustres, sans capote, ayant très-peu servi.

S'adresser chez MM. FLORISSON, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZÉ-MARTIN, ancien boulanger, propriétaire à Bagneux. (404)

50 FR. DE COUVERTURE

suffisant pour faire des opérations de Bourse.

SEULE MAISON

envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

DÉPÊCHE PARISIENNE

8, Place de la Bourse, 8 PARIS. (283)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge,

aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, du Dr. Bantio del Rio, de Mexico. Lors que la guérison est encore humanitairement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE.

Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies (des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLELIN, pharmacien-chimiste. (443)

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE
Propriété de la
BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Sera adressé gratuitement sous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abonné à un Journal Conservateur.

Adressez les demandes à M. le Directeur, 177, Boulevard St-Germain, Paris.